



REUNION DES FAMILLES

Etablissement Médicalisé LECALLIER LERICHE COMPTE RENDU du 10 juin 2015

L'an deux mille quinze et le 10 juin, s'est tenue au sein de l'Etablissement Médicalisé LECALLIER LERICHE, la réunion d'information avec les familles, sous la direction de Madame Anne-Sophie FOURRIER.

Etaient présents :

Madame Anne-Sophie FOURRIER	Directeur
Madame Le Docteur Catherine LAFFITTE	Médecin responsable au 1 ^{er} étage et Médecin Coordinateur
Madame Jacqueline RABOTS	Présidente du Conseil de la Vie Sociale
Monsieur Cyril COTRY	Responsable des services économique, logistique et technique
Madame Chantal DELAPIERRE	Cadre Supérieur de Santé
Madame Carole LESEIGNEUR	Cadre de Santé du 1 ^{er} et 3 ^{ème} étages
Madame Florence VIEUXBLE	Cadre de Santé du RDC et 2 ^{ème} étage
Madame Véronique HUBLET	Admissions/facturation
Madame Carole PELTIEZ	Secrétaire Médicale
Madame Fabienne BRICHEUX	Psychologue
Monsieur Alain CONFAIS	Psychologue
Madame Karine MESNIL-REE	Secrétariat de direction

Le secrétariat est assuré par Madame Karine MESNIL-REE.

Madame le Directeur souhaite la bienvenue aux familles présentes et fait un tour de table pour présenter les personnels : Mme Fabienne BRICHEUX (Psychologue), Mme Chantal DELAPIERRE (Cadre Supérieur de Santé), Mme Carole LESEIGNEUR (Cadre de Santé du 1^{er} et 3^{ème} étages), M. Cyril COTRY (Responsable des services économique, logistique et technique), Mme Florence VIEUXBLE (Cadre de Santé du RDC et 2^{ème} étage), Mme Jacqueline RABOTS (Présidente du Conseil de la Vie Sociale).

POINTS ABORDES LORS DE LA RENCONTRE

- Présentation de l'établissement et de son fonctionnement,
- Présentation du CVS,
- Organisation du déménagement,
- Retour sur le mouvement social du 7 mai 2015,
- Visite des nouveaux locaux,
- Questions diverses.

Présentation de l'établissement



- L'établissement est un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) public autonome.
- Il est présidé par le Maire de la commune
- Il est habilité 100% à l'aide sociale
- L'établissement est en période de restructuration depuis 2011.

Activité de l'établissement

- La capacité autorisée est de 240 lits. Cette capacité varie pendant la période de restructuration. Dans la dernière phase de travaux, la capacité sera de 212 lits.
- Nous disposons d'un PASA de 12 places
Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD présentant des troubles de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.
- Un accueil de jour de 12 places
Les usagers vivent à domicile et présentent des troubles de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Il permet aux aidants familiaux de bénéficier d'un temps de répit nécessaire au quotidien. Il offre à la personne malade la possibilité de maintenir une vie sociale et d'entretenir ses facultés.

Les autorités de tarification

- Le Président du Conseil Départemental fixe :
 - Le tarif hébergement
 - Le tarif dépendance
- Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé fixe :
 - Le tarif soins et la dotation globale de soins

Le tarif hébergement

- Le tarif « hébergement » comprend les frais d'hôtellerie, la restauration et l'entretien. Il comprend également les frais d'animation, de lien social. Il est à la charge du résident. Certaines aides peuvent venir minorer ou prendre totalement en charge ce tarif : aide sociale du département, aide au logement, etc.
- Il inclut 100 % des dépenses relatives aux personnels chargés de l'animation, de l'accueil, des services généraux et de cuisine, 100 % des dépenses du personnel d'administration générale et 70 % des dépenses relatives aux agents de service affectés au blanchissage, au nettoyage, service des repas et à l'accompagnement.

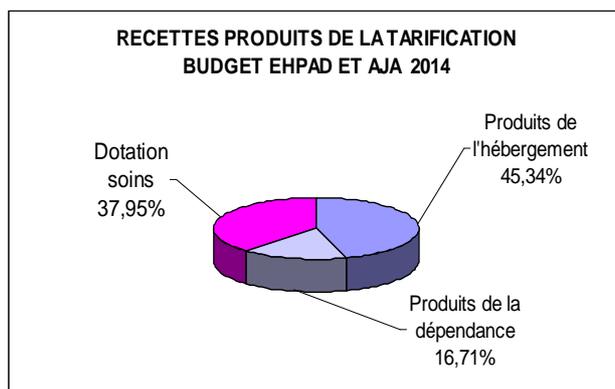
Le tarif dépendance

- Le tarif « dépendance » est dévolu à la prise en charge de l'autonomie de la personne hébergée et de son assistance dans les actes de la vie quotidienne. Le montant de ce tarif dépend du degré de dépendance mesuré par la grille AGGIR. Ce tarif est fixé par le président du département et peut être pris en charge par l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie).
- Le tarif « dépendance » inclut 30 % des dépenses relatives aux agents de service affectés au blanchissage, au nettoyage et au service des repas, 30 % de celles relatives aux aides-soignants et aux aides médico-psychologiques et 100 % des dépenses relatives au psychologue.

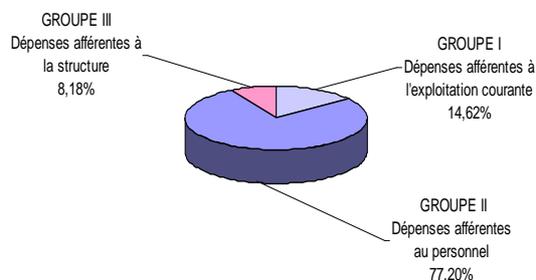
Le tarif soins

- Les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des résidents, les prestations paramédicales correspondant à leur dépendance.
- Il inclut 70 % des dépenses relatives aux aides-soignants et aux aides médico-psychologiques et 100 % de celles relatives aux infirmiers, aux autres auxiliaires médicaux, aux pharmaciens et préparateurs en pharmacie et aux médecins (annexe 3-2 du CASF).
- L'Établissement a opté pour une pharmacie à usage intérieur (PUI), les médicaments sont inclus.

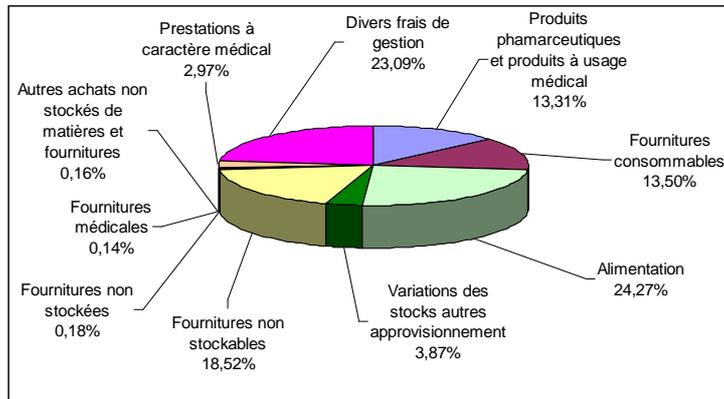
Structure budgétaire de l'établissement



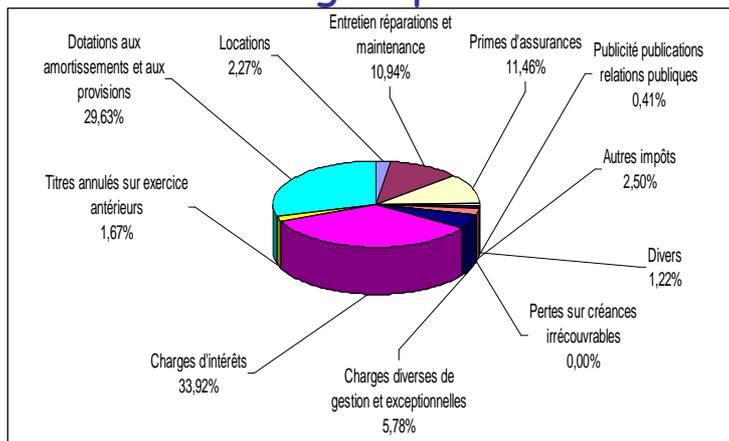
REPARTITION DES DEPENSES PAR GROUPES ANNEE 2014



Répartition des charges du groupe 1



Répartition des charges du groupe 3



Organisation des services

La blanchisserie

- Nous avons une blanchisserie en interne
- La Blanchisserie compte 4 agents à temps plein, elle fonctionne du lundi au vendredi
- Elle prend en charge tout le linge des résidents. Le linge plat est sous traité à une entreprise extérieure

La cuisine et le restaurant des résidents

- La cuisine prépare tous les jours les repas en liaison chaude. 500 Repas
- Le restaurant du RDC accueille 80 personnes et les salles de restaurant d'étage ont une capacité de 30 places.
- Les menus sont élaborés par une diététicienne et validés en commission des menus tous les semestres.
- Tous les régimes prescrits font l'objet d'un suivi.

Les services de soins

Suite au déménagement, tous les services auront une capacité de 53 résidents. L'organisation des services de soins est la suivante :

- **Au RDC** : 4 agents du matin (3 WE et jours fériés), 3 agents du soir et 1 agent en horaire coupé, 1 infirmière en horaire de journée sur la semaine, 1 agent hôtellerie en semaine.
- **1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages** : 5 agents du matin (4 WE et jours fériés), 3 agents du soir, 3 agents d'hôtellerie, (2 le WE et jours fériés), 2 agents en horaire coupé. Présence d'1 Infirmier le matin et 1 du soir.
- La nuit, présence de 6 agents et d'un infirmier.

L'hygiène des locaux

- Une équipe est dédiée à l'hygiène des locaux dans toutes les parties communes de l'établissement. Elle assure l'entretien des couloirs, des bureaux, des sanitaires visiteurs et résidents, l'accueil de jour, le PASA, la salle de restaurant...

Accueil / Administration

- L'accueil de l'établissement est ouvert 7 jours sur 7 jusqu'à 19h00.
- Les autres services administratifs fonctionnent du lundi au vendredi.
- Une permanence téléphonique fonctionne 24h/24.

L'animation

- L'animation est ouverte toute l'année.
- Les équipes d'animation interviennent dans les étages le matin et en salle d'animation l'après midi.
- Des activités, manifestations et sorties sont organisées toute l'année.
- Un planning des animations et sorties est affiché au RDC.

Madame RABOTS, Présidente du Conseil de la Vie Sociale prend la parole :



Le Conseil de la Vie Sociale

- Le conseil de la vie sociale est une instance obligatoire en maison de retraite.
- C'est un lieu d'expression et d'échange entre les résidents, les membres de leurs familles, les membres du personnel, un représentant du conseil d'administration et la direction.

- Le CVS est une instance compétente, en dehors de toutes demandes d'ordre personnel, pour donner des avis et faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement à savoir :
- L'organisation intérieure de la vie quotidienne des résidents,
- Les projets de travaux et d'équipement à venir
- Les animations, les activités
- Les actions entreprises pour assurer le confort et la sécurité des résidents

Le fonctionnement du CVS

Le CVS est constitué de :

- 2 représentants des résidents
- 2 représentants des familles
- 2 représentants du personnel
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire (Conseil d'Administration)

- Le Président du CVS ainsi que le vice président sont élus.
- Le président est [Madame Rabots](#)
- Le vice président est [Mme Lucas](#), qui est également adjointe au Maire.
- Le CVS se réunit au moins 3 fois par an. Un compte rendu est envoyé à tous les membres du CVS et un exemplaire est affiché sur les panneaux prévus au RDC du bâtiment.
- Une boîte à idée (boîte rose) est également prévue pour recueillir les différentes questions des résidents ou des familles.

L'intérêt du CVS

Il est multiple :

- [Pour les résidents et leurs familles](#) c'est un lieu d'échange et de dialogue pour mieux connaître la vie au sein de l'établissement.
- [Pour le personnel](#), cela leur permet d'entendre les différents avis des résidents, de leurs familles. C'est aussi un lieu pour s'exprimer et s'informer.
- [Pour la direction](#), cette instance permet de mesurer le ressenti des résidents, d'être en relation directe avec tous les acteurs qui interviennent sur la structure, de participer à la résolution des problèmes.

- Je suis présente dans la maison de retraite tous les 2 jours et je me propose de vous rencontrer à tout moment pour des questions diverses que vous pourrez formuler.
- Je suis à votre disposition, n'hésitez pas.

Madame FOURRIER reprend la parole :

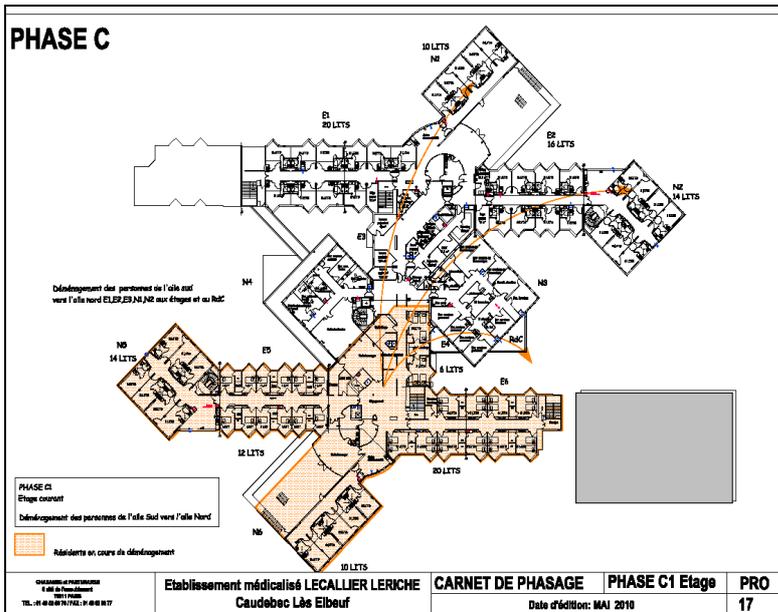


Le déménagement

Rappel sur le phasage de l'opération

- Phase A
 - Construction d'une unité d'hébergement au RDC sud.
 - Construction des extensions neuves au Sud
 - Construction des bâtiments centraux (Accueil, animation restauration, administration, kiné...)
- Phase B
 - réhabilitation des 4 niveaux existants et construction des extensions neuves au Nord
- Phase C
 - réhabilitation des bâtiments existants au Sud

La phase B se termine et nous déménageons coté Nord à compter du 17 juin 2015.



Planning du déménagement

	17-juin	18-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin	24-juin	25-juin	26-juin
RDC										
3 ^{ème} étage										
2 ^{ème} étage										
1 ^{er} étage										

Organisation du déménagement

	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	3 ^{ème} jour
	Déménagement des armoires, des commodes, denrées alimentaires, stockage divers et salle de soins+ cartons	Déménagement des résidents et de leurs dernières affaires, les lits et les tables de chevet et les TV. Déménagement des laves vaisselles	Les équipes récupèrent le reste dans leur service

Une signalétique a été mise en place et nous travaillons actuellement avec le personnel et les résidents pour nommer les différents couloirs en fonction des thèmes de l'architecte à savoir :

- L'Italie pour le RDC
- L'Indonésie pour le 1^{er} étage
- Le Pacifique pour le 2^{ème} étage
- La Médina pour le 3^{ème} étage

1. QUESTIONS / REMARQUES DES FAMILLES & REPNSES DE LA DIRECTION

Remarque de Mme LEJEUNE : « 4 personnes à la Blanchisserie : c'est insuffisant »

Réponse de Mme le Directeur : Il n'y a pas de problème d'effectif en Blanchisserie mais un problème de tri du linge. La prestation sera améliorée après le déménagement.

Remarque de M. THOMMERET : « sa maman avait initialement 5 culottes, elle en a aujourd'hui 25 »

Remarque de Mme DORIVAL : Problème des plats servis froids et problème d'odeurs dans les couloirs de pire en pire avec la chaleur.

Réponse de Mme le Directeur : Des micro-ondes ont été installés à chaque étage pour palier à ce problème de plats froids. Le ménage quant à lui est fait très régulièrement.

Remarque de Mme LEJEUNE : « pas toujours 2 personnes à l'Animation »

Réponse de Mme le Directeur : Le service Animation fonctionne avec l'équivalent de 3 agents. Il y a donc souvent 2 personnes présentes sauf s'il y a une sortie organisée, de ce fait, une seule personne à l'Animation. Le week-end, toujours 1 seule animatrice.

Remarque de Mme DORIVAL : Depuis le dernier CVS, des douches ont été données aux résidents.

Question de Mme MORDA : Quand les travaux seront totalement terminés et que l'établissement n'aura plus que des chambres individuelles, le prix de journée va augmenter ?

Réponse de Mme le Directeur : Le prix de journée va augmenter progressivement sur plusieurs années jusqu'à 59 € maximum (prix de journée plafond fixé par le Conseil Départemental). Dans un premier temps, une augmentation d'environ 2 € est à prévoir à l'ouverture.

Question de Mme SIQUOT : Y a-t-il des placards dans les nouvelles chambres ?

Réponse de Mme le Directeur : Oui, toutes les chambres sont équipées d'un placard.

Question de Mme CAVE : Les nouvelles chambres sont-elles de taille identique ?

Réponse de Mme le Directeur : Non, les chambres dans l'extension neuves font toutes 22 m², les chambres restructurées font entre 20,5 et 25 m².

Question de Mme DUVAL : Les binômes par chambre vont-ils être respectés ? Peut-on avoir la photo du résident sur la porte de la chambre ?

Réponse de Mme le Directeur : Oui pour les binômes. Par contre pour les photos sur les portes, le sujet est à débattre en CVS.

Question de Mme DORIVAL : Les chambres vont-elles être équipées de téléphone ?

Réponse de Mme le Directeur : Pas pour le moment mais ce sera le cas à la fin des travaux.

Question de Mme LE MOING : Les résidents vont-ils être équipés de montre vivago ?

Remarque de Mme MORDA : « sa maman est restée 22 jours sans montre »

Réponse de Mme le Directeur : Tous les résidents vont avoir une montre vivago et la formation des personnels est faite.

Question de Mme MORDA : Y a-t-il des toilettes dans toutes les chambres ?

Réponse de Mme le Directeur : Oui, toutes les nouvelles chambres ont une salle de bain avec douche et sanitaire.

Question de M. TOUPIN : À la fin des travaux, il n'y aura plus que des chambres seules ?

Réponse de Mme le Directeur : Non, il y aura des chambres communicantes pour les couples et quelques chambres doubles pour les résidents qui ne veulent absolument pas être en chambre individuelle.

Question de Mme DORIVAL : Les chambres vont-elles pouvoir accueillir 2 grandes TV ?

Réponse de Mme le Directeur : Ce sera du cas par cas mais à priori, nous ne pourrions mettre qu'une seule TV pour le moment.

Question de M. DESMAREST : Les résidents vont-ils rester au même étage ?

Réponse de Mme le Directeur : Oui, le déménagement est linéaire.

Question de Mme DORIVAL : Le personnel soignant reste le même ?

Réponse de Mme le Directeur : Oui

Question de Mme MORDA : En ce qui concerne la signalétique, pourquoi pas les régions de France ?

Réponse de Mme le Directeur : Toujours possible, les choses ne sont pas figées. Une réflexion va être menée.

Question de Mme MORDA : Va-t-il y avoir des places de stationnement supplémentaires sur le parking ?

Réponse de Mme le Directeur : Oui, 10-12 places supplémentaires soit 90 places au total.

Question de Mme LEJEUNE : Quand les résidents et leurs familles auront-ils accès au parc ?

Réponse de Mme le Directeur : Dès que nous aurons emménagé dans les nouveaux locaux, l'accès au parc devrait être possible.

Question de Mme MORIN : Quand la grille extérieure va-t-elle être réparée ?

Réponse de Mme le Directeur : Cette prestation est normalement prévue à la fin de l'opération de travaux. Si on peut l'anticiper un peu, on le fera.

Question de Mme MORIN : A quoi sert le grand trou dans le parc ?

Réponse de Mme le Directeur : Il s'agit d'un bassin de rétention d'eau. Nous avons 3 cibles « haute qualité environnementale » dans notre projet dont celle concernant la gestion de l'eau et le non rejet des eaux pluviales dans le domaine public.

2. INFORMATIONS DIVERSES EMANANT DE LA DIRECTION

- ❖ Pendant le déménagement :
 - l'Animation reste ouverte
 - des repas froids seront servis
- ❖ La signalétique doit être mise en place

Fin de la réunion à 18h00 puis visite des nouveaux bâtiments.

Le Directeur,

Anne-Sophie FOURRIER